HAL
open science

La division du travail au sein d'un organe de presse : modes et usages des formes d'emploi

Clémence Aubert

To cite this version:

Clémence Aubert. La division du travail au sein d'un organe de presse : modes et usages des formes d'emploi. 2007. halshs-00144360

HAL Id: halshs-00144360

https://shs.hal.science/halshs-00144360

Submitted on 3 May 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Documents de Travail du
Centre d'Economie de la Sorbonne

CES Working Papers

La division du travail au sein d'un organe de presse : modes et usages des formes d'emploi

Clémence AUBERT

2007.06

CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

Maison des Sciences Économiques, 106-112 boulevard de L'Hôpital, 75647 Paris Cedex 13
http://ces.univ-paris1.fr/CESPublicat.htm
ISSN en cours d'attribution

La division du travail au sein d'un organe de presse : modes et usages des formes d'emploi♦

Clémence AUBERT[1]

Résumé

L'objet de ce papier est de faire une présentation originale d'une institution culturelle par l'étude de la division du travail au sein d'une même profession : le journalisme. L'organisation du travail au sein d'un organe de presse se fonde en effet sur la répartition des tâches entre d'un côté les pigistes dans la sphère de l'indépendance et de l'autre, les titulaires, appartenant à la sphère du salariat. Le bon fonctionnement d'un journal est donc assuré par un arbitrage entre division et coordination du travail parmi les acteurs en jeu. Stratégie des employeurs ou nécessité du métier, le recours aux pigistes témoigne de transformations nouvelles de la relation d'emploi pour les journalistes. La théorie de la segmentation de Piore et Doeringer se trouve alors renouvelée, en ce sens que les pigistes n'appartiennent strictement ni au marché secondaire, ni au marché primaire, mais constituent un marché paradoxal.

Mots Clés : division du travail, coordination, segmentation du marché du travail, flexibilité de la main-d'oeuvre

Abstract

The aim of this paper is to make an original presentation of a cultural institution, describing division of labour force in journalism. Indeed work organisation in newspaper companies is based on a repartition of tasks between "*pigistes*" -freelance journalists- and the wage-earners. The well-balanced management of the Press is granted by a choice between division and coordination of labour among both categories. The use of *pigiste* journalists –should it be made compulsory by employers' strategies or a need of the profession– shows new tranformations in employment relationships. It appears that *pigistes* account for a "paradoxical market", which renews the dualism in labour market theory initiated by Piore and Doeringer.

Key Words : division of labour, coordination, segmentation in labour market, flexibility of labour force

JEL Classification : J21, J42, L82

♦ AUBERT C., (2006), contribution à la journée d'étude organisée par l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis sur *La division du travail comme mode d'appréhension des institutions culturelles*, Atelier 1 : « De la division du travail au sein des institutions », 27 juin.

[1] Doctorante à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, CNRS-CES, mél : *clemence.aubert@malix.univ-paris1.fr*

Introduction

Radio, télévision, presse écrite, Internet, la société contemporaine ne manque pas de supports médiatiques pour instruire, transmettre des nouvelles, informer sur les événements du monde, exprimer des opinions. Les divers médias se sont construits par étapes d'innovations. Ainsi, impulsée par le progrès technique et le besoin toujours plus grand d'informations, la presse écrite n'a cessé de se développer et de se moderniser au cours des siècles. Aujourd'hui déclinée sous toutes ses formes : quotidiens, hebdomadaires, mensuels, journaux d'informations générales ou spécialisés, la presse joue un rôle plus que jamais essentiel. Les journalistes occupent donc une place prépondérante au sein des sociétés actuelles. S'il était encore possible au début du XXe siècle d'assimiler l'historien, le scientifique, le professeur de Lettres ou encore l'étudiant au journaliste, la profession est aujourd'hui clairement définie et délimitée par un cadre légal. En effet, *« un journaliste professionnel est celui qui travaille pour une entreprise de presse de façon régulière et qui en tire le principal de ses ressources [2]»*.

Pourtant, bien que cette définition soit unique, on distingue deux catégories de journalistes professionnels régis par la Convention nationale de travail des journalistes : d'un côté, **les titulaires** ; de l'autre, ceux qu'il est devenu commun d'appeler **les pigistes**. Si les premiers perçoivent une rémunération mensuelle et sont intégrés au sein d'une rédaction à part entière, les seconds sont quant à eux rémunérés à l'article et connaissent la discontinuité de la relation de travail. L'analyse du métier de journaliste prend donc tout son intérêt dans cette distinction, pour une même profession, entre deux types d'individus. Il s'agit donc de comprendre comment s'organise la répartition du travail entre les titulaires et les pigistes afin de montrer en quoi ces deux types de professionnels sont nécessaires au fonctionnement d'un organe de presse. On aurait pu s'attendre à une étude de la division du travail au sein d'un journal entre les divers individus essentiels à sa réalisation : secrétaires de rédaction, journalistes, photographes. Pourtant, l'objet de ce papier est de faire une présentation originale d'une institution culturelle par l'étude de la division du travail au sein d'une même profession. Une analyse d'autant plus justifiée qu'elle met en lumière les modes et usages d'emploi en vigueur dans le secteur du journalisme.

Il faut tout d'abord préciser ce que l'on entend par division du travail. Sous son apparente simplicité, la division du travail a fait l'objet de bon nombre d'analyses, que ce soit pour en vanter les mérites ou en critiquer vivement ses effets. Les premiers économistes à avoir parlé de cette notion sont les Classiques et plus particulièrement Adam Smith[3]. Dans son ouvrage de 1776, Smith illustre les bienfaits d'une division du travail accrue au sein d'une même unité de production en prenant l'exemple de la manufacture d'épingles. Il montre en effet qu'en spécialisant les travailleurs à des étapes différentes de la fabrication, et en les faisant travailler séparément, la production se trouve multipliée massivement en une journée, passant de quelques unités produites à plusieurs milliers. La division du travail se trouve donc justifiée parce qu'elle accroît la productivité, spécialise les travailleurs et génère du progrès technique par un recours aux machines. Depuis, les critiques concernant la division du travail et ses conséquences néfastes sur les travailleurs n'ont cessé de se développer. A titre d'exemple, on peut souligner la contribution de l'économiste

[2] Extrait de la loi votée en 1935 et complétée par l'article L761-2 du Code du travail.
[3] In *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des Nations*, 1776.

américain Stephen Marglin, qui présente dans son article « What do bosses do ? »[4], la division capitaliste du travail comme unique moyen d'asseoir le pouvoir des employeurs : la tactique du « diviser pour régner ». Egalement, la division du travail, à la base de l'organisation scientifique du travail, s'est vue largement contestée : tâches simplifiées à l'extrême, déqualification des travailleurs, désintérêt des individus pour leur travail, absentéisme répété.

Il faut pourtant se garder d'associer systématiquement la division du travail à une vision négative de l'organisation. Il s'agit ici en effet d'envisager la division du travail comme une manière d'organiser et de coordonner le travail entre les pigistes et les salariés. La question de la division du travail au sein d'un organe de presse trouve donc tout à fait sa place dans une démarche de sociologie interactionniste. Comme le souligne Hughes, *« La division du travail […] implique l'interaction ; car elle ne consiste pas dans la simple différence entre le type de travail d'un individu et celui d'un autre, mais dans le fait que les différentes tâches sont les parties d'une totalité, et que l'activité de chacun contribue dans une certaine mesure au produit final.* »[5] La réalisation d'un journal est en effet le produit de plusieurs contributions, qu'elles soient le fruit de journalistes titulaires ou de pigistes. Ainsi, afin de comprendre comment s'opère la répartition des tâches entre ces deux catégories de travailleurs nécessaires au fonctionnement d'un journal, il sera tout d'abord présenté les caractéristiques juridiques et professionnelles de chacun des groupes puis il sera montré comment cette division du travail trouve des justifications à la fois théoriques et économiques.

Point sur la méthode utilisée :
En plus des lectures diverses, l'étude se base sur des entretiens réalisés entre mai 2004 et juin 2005 en majorité auprès de journalistes et du Secrétaire Général du quotidien national Le Monde. *Il convient donc de noter que l'analyse se base avant tout sur des pigistes de la presse écrite et plus particulièrement la presse quotidienne d'informations générales. Cette dernière est en effet l'univers des journalistes par excellence, car c'est là que l'on trouve les plus grosses rédactions.*

Première partie : Des caractéristiques juridiques et professionnelles des pigistes et des titulaires

I. Pigistes/titulaires : des caractéristiques communes

I-1. Les caractéristiques juridiques de la profession

Le Syndicat des journalistes, fondé en mars 1918[6], se donne pour double fonction de moraliser la profession et de la doter d'un statut. Pourtant, la négociation avec les employeurs ne commence sérieusement qu'en 1925 et il faut attendre 1935 avant que l'Etat légifère sur les journalistes.
Ainsi, la loi votée en 1935 et complétée par l'article L761-2 du Code du travail dispose que « *le journaliste professionnel est celui qui a pour occupation principale, régulière et rétribuée*

[4] Cf Marglin S., (1971), « Origines et fonctions de la parcellarisation des tâches », in Gorz A., *Critique de la division du travail*, Editions du Seuil (coll. Politique), p. 41-89.
[5] Hughes Everett C., (1996), *Le regard sociologique*, essais choisis, textes rassemblés et présentés par Jean-Michel Chapoulie, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, p. 61.
[6] Devenu le Syndicat national des journalistes (SNJ) en 1927.

l'exercice de sa profession dans une ou plusieurs publications quotidiennes ou périodiques ou dans une ou plusieurs agences de presse et qui en tire le principal de ses ressources ».

La définition du journaliste donnée ci-dessus pointe donc trois aspects fondamentaux dans la profession : occupation **principale**, **régulière**[7] et **rétribuée**. Pour les titulaires, salariés à temps complet et intégrés à une rédaction, il est évident que le journalisme représente une occupation principale, régulière et rétribuée. Cela est plus délicat avec les pigistes, qui par définition travaillent de manière discontinue. En conséquence, cette définition peut tout à fait s'appliquer aux journalistes professionnels rémunérés à la pige mais aussi aux salariés à temps partiel ou titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée (CDD), à condition que leur activité journalistique soit exercée régulièrement et leur procure plus de 50 % de leurs revenus.

Dans ce cas, le pigiste dispose, tout comme le titulaire, d'une série de droits garantis par le Code du travail les lois et la Convention collective des journalistes.

- *Le pigiste est un salarié :*

On a pu reconnaître, à certaines catégories de travailleurs dépendants économiquement, le statut de salariat. Il y a présomption de salariat pour les pigistes réguliers. Ils n'ont pas à prouver qu'ils sont soumis à des ordres. C'est également ce qui leur permet de jouir de droits sociaux propres aux salariés. Ainsi, la loi du 4 juillet 1974 dite loi Cressard a élargi la définition du contrat de travail pour accorder à la plupart des journalistes pigistes le statut de salarié. Celle-ci stipule que *« Toute convention par laquelle une entreprise de presse s'assure, moyennant rémunération, le concours d'un journaliste professionnel est présumée être un contrat de travail. Cette présomption subsiste quels que soient le mode et le montant de la rémunération ainsi que la qualification donnée à la convention par les parties. »* Le pigiste est donc présumé lié par un contrat de travail à son employeur et peut prétendre à tout un ensemble d'avantages sociaux dont bénéficie le journaliste en poste dans un organisme de presse.

- *Le pigiste a le droit à la carte de presse :*

Tout journaliste professionnel peut demander sa carte de presse. Celle-ci permet au journaliste d'affirmer son identité professionnelle auprès de ses interlocuteurs, de pénétrer dans les lieux où se trouve l'information qu'il recherche, de bénéficier plus facilement des garanties sociales attachées au statut de journaliste. Elle est attribuée par la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels. Celle-ci délivre une carte de stagiaire au journaliste qui n'a pas deux ans d'ancienneté et une carte ordinaire aux autres (article R. 761-10 du Code du travail).

I-2. La fonction coordinatrice de la standardisation des qualifications

Dans son ouvrage *Structure et dynamique des organisations*, Henry Mintzberg précise que toute organisation « *doit répondre à deux exigences fondamentales et contradictoires : la division du travail entre les différentes tâches à accomplir et la coordination de ces tâches pour l'accomplissement du travail* »[8]. Il explique ensuite qu'il existe plusieurs mécanismes qui assurent la coordination entre les opérateurs. Nous nous attarderons ici sur le mécanisme de standardisation

[7] Il convient juste de noter ici que le terme « régulier » pose problème. Il est difficile d'en donner une définition claire et univoque.

[8] MINTZBERG H., (1982), *Structure et dynamique des organisations*, p. 18

des qualifications, une des clefs pour comprendre que les pigistes et les titulaires peuvent d'un côté se diviser le travail et de l'autre se coordonner. La standardisation des qualifications implique en effet que les individus aient suivi une formation longue dans des écoles supérieures ou des universités. En conséquence, ce sont des individus très qualifiés, qui ont à la fois une grande autonomie dans leur travail et qui partagent un répertoire de compétence donnant aux titulaires et aux pigistes un ensemble de valeurs communes. Ce mécanisme de coordination se vérifie dans la pratique puisqu'au travers des lectures et des entretiens réalisés, on constate que pigistes et titulaires ont les mêmes parcours de formation aussi variés soient-ils. 72 % des jeunes journalistes ont en effet suivi des enseignements supérieurs littéraires (*lettres, langues, sciences humaines, droit, sciences politiques, communication*) ; les 28 % restants proviennent de filières *économie, gestion, commerce, sciences, techniques, santé* ou encore de formations dans les différents Instituts d'Etudes Politiques ou d'écoles reconnues par la profession[9].
Si l'exigence d'un diplôme spécifique n'a jamais été un mot d'ordre dans la profession, il n'en demeure pas moins que les journalistes ont pour la plupart suivi des cursus longs. Comme le souligne Monsieur Biffaud, Secrétaire général du *Monde, « seulement 15 % des titulaires de la carte de presse sortent d'une école reconnue par la profession. C'est ce qui fait également la richesse de la profession. »* La richesse du métier est due aux individus qui ont des formations très diverses mais également des sensibilités personnelles. Sortir d'une école reconnue par la profession n'est pas une fin en soi, d'autant que, souvent, les étudiants peuvent être victimes de « formatage ». Un journaliste qui a une formation d'économiste mais qui se passionne pour les voyages ou un pays en particulier, peut proposer des reportages en rapport avec une de ses passions ou de ses préférences, indépendantes de sa formation initiale. Quand on est journaliste, la formation initiale a de l'importance mais le goût pour un domaine en particulier compte également.

II. Pigistes/titulaires : les différences

II-1. Pigistes : une classification précise et nécessaire

En 2005, le Syndicat national des journalistes (SNJ) a recensé 36 148 journalistes dont 5 552 journalistes pigistes[10]. Pourtant, on regroupe sous le terme de pigistes plusieurs catégories d'individus présentées ci-dessous :

- **Les pigistes non journalistes**

Il s'agit de personnalité du monde politique, littéraire, scientifique, technique, etc. Leurs contributions sont nécessaires car ils mettent leur connaissance spécifique au service du journal. Ce sont par exemple des enseignants qui écrivent dans *Le Monde de l'Éducation.* La pige ne constitue pour eux qu'un mode de rémunération et une activité complémentaire. Elle n'est pas associée à un statut particulier. Il y a beaucoup de pigistes installés à l'étranger ou en France qui sont des collaborateurs mais pas des journalistes. Pour ces derniers, la pige est un bon moyen de se livrer à une activité d'écriture de manière temporaire sans pour autant appartenir à la catégorie de « journaliste ».

[9] On recense 12 formations reconnues par la profession : ESJ Lille, IPJ Paris, IFP Paris, CFJ Paris, ICM Grenoble, CUEJ Strasbourg, CELSA, EJT, EJCM, IUT Tours, IUT Bordeaux, IUT Lannion

[10] On peut penser à juste titre que le nombre de pigistes est minoré compte tenu du fait qu'il est souvent plus difficile d'obtenir une carte de presse (et donc d'être comptabilisé comme journaliste professionnel) lorsque l'on n'a pas de CDI

- **Les pigistes professionnels**

Ils tirent l'essentiel de leurs revenus de l'exercice de la profession dans une ou plusieurs publications ou organes de presse et possèdent, généralement, la carte de presse. Là encore, il existe plusieurs cas de figure.

*Il y a tout d'abord celui qui pige pour un journal de manière constante, et qui en ce sens sera qualifié de pigiste permanent. Il obtient sans problème sa carte de presse et jouit des mêmes droits que les titulaires puisque la majorité de ses revenus est constituée de travaux journalistiques. Il est assuré d'avoir un minimum de commandes fixes pour un même journal.

*Il y a ensuite le pigiste qui multiplie ses collaborations auprès de plusieurs entreprises de presse mais qui arrive à la fin du mois à ce que ses revenus soient constitués en majorité de travaux journalistiques. Il n'est pas spécialement considéré comme un pigiste régulier auprès d'une entreprise en particulier mais est tout de même considéré comme journaliste professionnel.

- **Les pigistes occasionnels**

Ils n'arrivent pas à écrire suffisamment d'articles pour que leur activité journalistique leur rapporte plus de 50 % de leurs revenus. Ils sont obligés d'avoir une activité complémentaire pour vivre correctement.

Encadré 1 : Les journalistes au *Monde*

Au sein du journal *Le Monde*, on compte sur un an plus de 1000 signatures différentes entre les journalistes plus ou moins réguliers et les intervenants uniques. Entre le quotidien, les suppléments, *Le Monde* 2 et *le Monde de l'Éducation*, il y avait, fin 2004, 325 journalistes[11] en contrat à durée indéterminée (CDI). En parallèle, il existe des pigistes quasi permanents pour les informations sur les programmes audiovisuels par exemple. Leur situation est un peu particulière car elle est à peu près équivalente à un emploi permanent. Au total, il y a environ 150 à 200 collaborateurs extérieurs.

*Pour les pigistes débutants : on constate qu'il y a plus de filles que de garçons. Ceci s'explique en partie par la plus grande présence de filles dans les Écoles de Journalisme. Par exemple, la promotion 2004 du CFJ compte 12 filles pour 6 garçons.

*Pour les pigistes confirmés : on compte également davantage de femmes que d'hommes. Celles-ci ont en effet choisi d'être pigiste pour organiser librement leur temps de travail et profiter de leur famille. Plutôt que d'être en CDI à temps partiel, ces femmes préfèrent être complètement libres de leur temps et ne dépendre en rien d'une hiérarchie. Voilà pourquoi le système de pige leur convient.
Il faut portant préciser que la pige du confirmé est bien plus subie que choisie. Par exemple, un des pigistes rencontrés travaille régulièrement au *Monde* (supplément Sports) depuis dix ans et n'a toujours pas été titularisé malgré ses demandes répétées.

*Pour les journalistes titulaires : de manière générale, il y a 45% de femmes et 55% d'hommes pour la rédaction (magazine compris). Pourtant, si l'on regarde par tranche d'âge, on constate que les journalistes de moins de 35 ans employés à temps plein en CDI au *Monde* sont en majorité des filles.

II-2. Contrat et rémunération

Le journalisme a cette particularité de pouvoir s'exercer tant de manière salariée que de manière indépendante. Les pigistes concluent avec l'employeur un contrat d'entreprise ou de louage

[11] Début 2006, on compte environ 290 journalistes en CDI au siège ou en poste à l'étranger.

d'ouvrage. Ce dernier les engage seulement à exécuter un travail indépendant moyennant un certain prix. Ils sont donc libres de leur temps, ne reçoivent aucune directive et échappent à tout contrôle et tout pouvoir de direction dans l'exécution de leur travail. Ils ne sont pas liés à l'employeur par le lien de subordination qui témoigne d'un travail salarié.

A l'inverse, les titulaires concluent un contrat de travail par lequel ils sont contraints sur les horaires, sur le volume de travail et sur la qualité. La qualité de salarié du journaliste titulaire ne faisant pas de doute, le lien de subordination du journaliste à l'égard de son employeur non plus. Un contrat de travail est un contrat par lequel *« le salarié est placé sous l'autorité de l'employeur, qui a le droit de lui donner des ordres dans l'exécution du travail contre une rémunération, qui surveille l'exécution du travail, et peut réprimer, par des sanctions, les fautes disciplinaires »*[12].

Des contrats différents impliquent de fait un mode de rémunération distinct. En effet, un pigiste est un journaliste juridiquement assimilé à un salarié mais qui n'a pas de salaire fixe, contrairement aux titulaires. Il collabore, régulièrement ou non, à un ou plusieurs médias et il est payé selon le travail fourni, le plus souvent au feuillet (rémunération variable en fonction de la nature, du nombre et de l'importance de leurs articles). Il existe des dispositions conventionnelles qui fixent un montant minimum des piges.

Encadré 2 : Un exemple de rémunération au Monde :

Le système d'évaluation du salaire au sein du journal est le suivant : il existe un point, intitulé K, qui vaut 16,21 euros (valeur brute en 2003). A partir de la valeur de ce point, une hiérarchie des salaires est établie :

*L'indice le plus bas est **K133** (salaire brut) pour un jeune journaliste diplômé d'une école.

*Le salaire passe à **K169** pour les diplômés d'une école reconnue par la profession au bout d'un an.

*Pour les autres journalistes, le salaire le plus bas est de **K174** (sans ancienneté et sans prime de fonctions) : il s'agit de journalistes âgés entre 27 et 32 ans en moyenne.

*Le directeur adjoint de la rédaction touche quant à lui **K320**

En ce qui concerne les piges, les tarifs s'échelonnent d'une brève payée 21,40 euros à un article de 170 lignes journal payé 234,40 euros.

II-3. La répartition des tâches induite par les outils de travail

Les journalistes professionnels sont intégrés de manière différente au sein d'un organe de presse. Les titulaires ont un bureau nominatif avec un accès à l'information facilité grâce aux moyens dont ils disposent : accès illimité aux services coûteux des agences de presse, accès au service de documentation du journal, mise à disposition d'un fax, d'un téléphone, d'un ordinateur avec accès à Internet,… Les pigistes quant à eux doivent davantage se débrouiller par leurs propres moyens, sauf lorsqu'ils travaillent régulièrement pour une même rédaction. Dans ce cas, ils peuvent se déplacer au journal afin de téléphoner ou d'utiliser des postes de travail. Egalement, les frais de mission, reportage, voyage, séjour, enquête, matériel de maquette, laboratoire, duplicata des diapositives et autres, sont à la charge de l'entreprise dans les mêmes règles que pour les journalistes titulaires.

En conséquence, les outils de travail vont a priori déterminer en partie les types d'articles rédigés par les journalistes. Les pigistes devraient donc assurer principalement la rédaction de brèves. Ce

[12] D'après Paul Durand, (1950), *Traité de droit du travail*, Librairie Dalloz, t. 2, p. 15.

sont des articles très courts (300 à 700 signes en moyenne) portant sur des sujets variés : du programme télé à la critique d'un film en passant par le « bon plan shopping ». Les articles de fond étant principalement « réservés » aux journalistes en poste. Pour autant, le partage des tâches est aujourd'hui loin d'être aussi balisé. Les frontières entre production de pigistes et production de titulaires sont de plus en plus floues. Les rédactions attendent maintenant des pigistes qu'ils fournissent des articles de fond et d'analyse, et non plus simplement de simples brèves. Une exigence d'autant plus compréhensible que les parcours de formation sont similaires pour les deux groupes et que les pigistes disposent souvent de beaucoup plus le temps, que les titulaires, pour réaliser leur travail. Ils sont évalués sur un rendu final, peu importe le temps qu'ils y ont passé. De plus, les Quotidiens ne peuvent pas toujours se permettre de missionner des titulaires pour des enquêtes nécessitant plusieurs jours de travail.

De plus, les changements techniques intervenus dans le métier de journaliste ne sont pas sans conséquence pour les pigistes. Avec le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), le recours aux pigistes est en train de changer. Prenons pour exemple les élections régionales et cantonales. Jusqu'à présent *Le Monde* présentait des résultats de vote très affinés dans toutes les villes grâce à tous ses correspondants présents dans chaque département. Il était le seul quotidien à pouvoir le faire. Cependant, ceci est de moins en moins vrai à cause de l'informatique. Les résultats sont aujourd'hui accessibles à tous et quasiment en temps réel. En conséquence, les pigistes risquent de devenir beaucoup plus utiles pour une analyse fine et sophistiquée des résultats que pour un travail brut de transmission de statistiques par exemple (apporter des chiffres en avant-première).

Ainsi, on note de nos jours une plus forte complémentarité entre les deux groupes de travailleurs. Les pigistes deviennent parfois même des journalistes spécialisés dans un domaine et disposent d'une réelle compétence. Les rédactions vont donc choisir de collaborer avec des journalistes rémunérés à la pige pour plusieurs motifs concernant le contenu du papier : la spécialisation, l'originalité du papier proposé, la motivation justifiée par le caractère incertain de la rémunération.

Deuxième partie : La justification du recours aux pigistes

I. Eléments d'interprétation théorique

I-1. Analyse en termes de segmentation

Le « dualisme du marché du travail » est une théorie économique qui se développe dans les années 1970 aux Etats-Unis avec les travaux de Piore et Doeringer. Il propose une analyse du marché du travail basée sur les inégalités entre travailleurs et montre en quoi les choix des firmes structurent ce marché en deux compartiments bien distincts relevant de logiques différentes. Ainsi, dans leur ouvrage fondateur de 1971, *Internal Labor Markets and Manpower Analysis*, les deux auteurs présentent leur théorie de la segmentation du marché du travail. Ils distinguent les « marchés internes » des « marchés externes ». Sur les premiers, on y trouve des travailleurs présents dans des grandes entreprises, ayant choisi de structurer leur carrière. Les procédures d'affectations et de rémunérations de ces travailleurs obéissent à des règles posées par une administration. Les marchés

externes répondent quant à eux à une logique de marché du travail néoclassique (résultante de confrontations des offres et des demandes de travail).

Cette première opposition en suppose une deuxième : entre « marché primaire » et « marché secondaire »[13]. Lorsque le marché externe alimente des firmes ayant créé des marchés internes, il est qualifié de **marché primaire.** Lorsque le marché externe alimente des firmes qui n'ont pas instauré de marché « interne », alors il est qualifié de **marché secondaire.**

Le marché primaire est donc constitué de travailleurs stabilisés, qualifiés, n'effectuant que peu de mouvements sur le marché du travail. A l'inverse, le marché secondaire concentre des travailleurs moins qualifiés, ayant des contrats de travail à durées déterminées, sans perspectives de carrières ni de promotion et des jeunes qui ne sont pas encore insérés durablement.
Au regard de l'analyse de la segmentation du marché du travail, il semblerait donc que l'existence de deux catégories de travailleurs (titulaires/pigistes) pour une même profession (journalisme) trouve une explication théorique : il s'agit d'une gestion différentielle pour les entreprises de cette même force de travail. Les pigistes appartiendraient au marché secondaire pour deux raisons :

1/ A la fois parce qu'ils connaissent la discontinuité et l'instabilité de la relation de travail et que cette situation peut perdurer tout au long de la carrière professionnelle. Ils sont en cela des travailleurs durablement précaires ;

2/ mais aussi parce que la pige est le lot de la plupart des journalistes débutants dans la vie active. Les discontinuités d'emploi sont le fait de jeunes gens plutôt que d'adultes et sont aussi banalement des étapes vers l'emploi. La majorité des journalistes connaissent un passage en début de carrière par le marché secondaire, représenté par le système de pige, avant d'intégrer éventuellement un marché primaire avec un emploi stable. Pour les jeunes pigistes, la pige est un état de passage obligatoire mais qui mènerait vers le salariat.

Cependant, il semble que l'analyse en terme de segmentation ne donne pas pleinement satisfaction dans l'explication théorique du « phénomène pigiste ». En effet, le métier ne change pas que l'on soit pigiste ou permanent. Le travail de recherche d'informations et de rédaction reste le même. De plus, les pigistes et les titulaires ont souvent les mêmes diplômes et sont des travailleurs qualifiés alors que le travail précaire concerne principalement les moins qualifiés. Il apparaît donc que l'on ne peut classer simplement les pigistes sur le marché secondaire. On est donc en présence d'un marché paradoxal : apparenté à un marché secondaire par la flexibilité de la relation d'emploi, et à un marché primaire par la nature des qualifications, les salaires et la valeur de compétences. Les pigistes auraient plutôt une sorte de situation hybride dans laquelle ils se trouveraient sur le marché secondaire pour les conditions de rémunération et de sécurité d'emploi mais sur le marché primaire pour ce qui est des compétences, de leur qualification et du type de travail (activité intellectuelle).

Comme le soulignent Anne et Marine Rambach dans leur livre éponyme, les pigistes sont des « intellos précaires ».[14]De plus, on constate que le nombre d'années de pige ne cesse d'augmenter

[13] GAZIER B., (2003), « Le dualisme du marché du travail », in Allouche J., *Encyclopédie des Ressources humaines*, Vuibert, p386-393
[14] Anne et Marine Rambach, (2001), *Les Intellos précaires*, Paris, Fayard.

pour un journaliste et la voie du salariat s'éloigne de plus en plus. Plutôt qu'un passage du marché primaire au marché secondaire, on peut davantage parler d'un système en trois étapes :

1. pige occasionnelle
2. pige forfaitaire
3. salariat

Il s'agirait pour les jeunes pigistes de passer d'une étape à une autre. Force est de constater aujourd'hui que l'étanchéité entre les paliers s'intensifie. La banalisation de la précarité du statut de pigiste est renforcée en ce que les nouvelles générations n'ont souvent d'autre expérience que l'instabilité et l'insécurité. Bien plus qu'une étape dans le parcours professionnel d'un journaliste, ce statut de pigiste tend à durer et à confronter de manière durable les individus à l'expérience de la précarité prolongée. Pour certains la précarité n'est plus seulement une étape mais un état. Voilà pourquoi l'analyse en termes de segmentation est éclairante mais pas suffisante. C'est pour cela que l'on peut solliciter une autre analyse théorique pour compléter l'interprétation théorique.

I-2. L'entreprise flexible d'Atkinson

Une étude économique plus récente du fonctionnement du marché du travail vient appuyer la théorie selon laquelle les pigistes constituent en partie un marché secondaire, non par des critères de faibles qualifications mais bien plus par des conditions de travail qui en font des *working poor*. En effet, John Atkinson a étudié les nouvelles stratégies des entreprises en matière d'organisation du travail. Dans un article publié en 1984 (in *Personnel Management*), Atkinson fait état de ses recherches en Ressources humaines et constate que les entreprises britanniques ont cherché à développer des modes d'organisation du travail de plus en plus flexibles. L'existence de trois types de flexibilités implique une rupture avec la structure hiérarchique classique de la firme.

Les trois types de flexibilité sont les suivantes :

La flexibilité fonctionnelle : il s'agit d'une adaptation permanente des travailleurs aux changements de méthodes de travail.

La flexibilité numérique : elle consiste en l'ajustement du volume de la main-d'œuvre en fonction des variations de la demande de travail.

La flexibilité financière : le salaire s'établit en fonction de l'état du marché et non plus en fonction d'une grille de salaire déterminée à l'avance.

Pour ces employeurs, un changement dans l'organisation du travail est vu comme la meilleure façon de flexibiliser la gestion de la main-d'œuvre. En conséquence, un nouveau modèle d'emploi émerge dans lequel ces trois types de flexibilités sont mêlés. L'existence de différents groupes de travailleurs suppose ainsi la recherche de nouvelles politiques d'emploi. Atkinson présente les résultats de son analyse dans un schéma qui représente la nouvelle structure organisationnelle mise en place dans les entreprises anglaises (voir schéma ci-après).

Le modèle est simple : autour d'un noyau central qui regroupe les travailleurs en contrats à durée indéterminée gravitent des travailleurs qui ont une situation professionnelle plus précaire et instable (contrats à durée déterminée, contrats intérimaires, emplois publics,…)

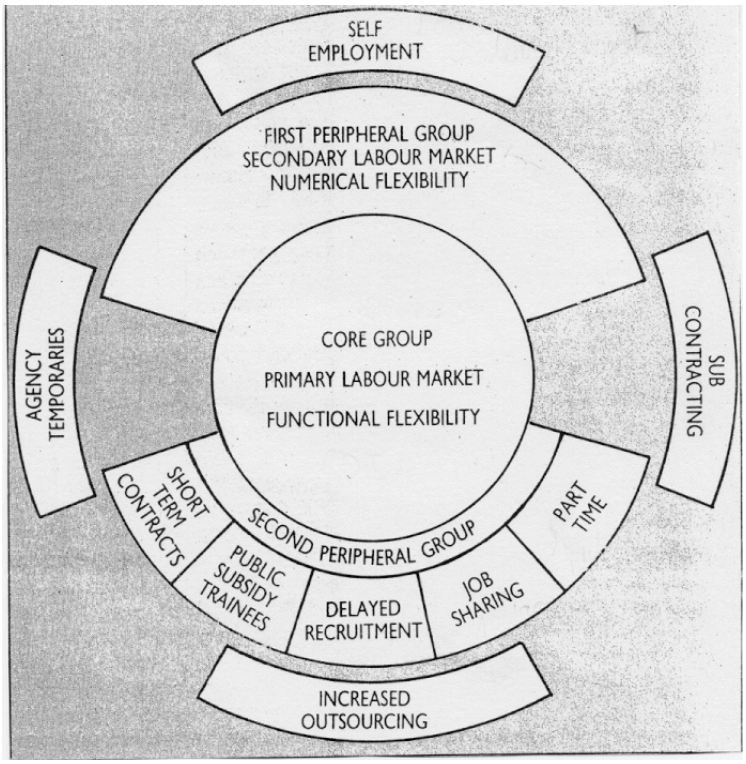

(Tiré de la revue *Personnel Management*, 1984,août, p. 29)

- **Le *core group***

Le noyau central est constitué de travailleurs à temps plein. Leurs qualifications et compétences permettent de promouvoir une flexibilité fonctionnelle. Ils appartiennent au marché primaire du travail et connaissent une sécurité de l'emploi, ont des perspectives de carrières et des rémunérations plutôt élevées.

- **Les *peripheral groups***

Les travailleurs du premier groupe périphérique (***first peripheral group***) sont, comme dans le groupe principal, des employés à temps plein et qualifiés mais ils bénéficient d'une moins grande sécurité de l'emploi et ont de moindres opportunités de carrières. Il existe un turn-over important qui facilite la flexibilité numérique et permet un ajustement rapide de la main-d'œuvre face aux incertitudes du marché.

Les travailleurs du second groupe périphérique (***second peripheral group***) constituent une réserve de main-d'œuvre pour les entreprises désireuses de mener de front une flexibilité numérique et une flexibilité fonctionnelle.
Ces travailleurs ont des contrats de court terme (emplois publics, CDD, temps partiel), une sécurité de l'emploi, des perspectives de carrières et des rémunérations réduites.

En fonction de la taille du marché, le recours aux travailleurs des groupes périphériques sera plus ou moins grand. D'une façon générale, on peut donc séparer les travailleurs en deux catégories : ceux qui appartiennent au groupe principal et ceux qui y sont extérieurs. Les premiers bénéficient d'une sécurité de l'emploi, ont un accès facilité à la formation continue et peuvent ainsi être promus. Leur salaire est souvent déterminé par leurs performances individuelles plutôt que par des résultats de groupes. Dans le cadre de notre analyse, on peut ainsi constater que les journalistes permanents appartiennent à ce groupe principal. Pour les « extérieurs » la sécurité de l'emploi y est réduite et les employeurs sont plutôt réticents à engager des coûts de formation. Leur salaire est déterminé par un nombre d'heures effectivement travaillées bien plus que par des performances individuelles. Les conditions sont plutôt précaires. Les pigistes appartiennent à cette catégorie.
Atkinson constate que l'écart de conditions de travail et d'emploi de ces différents groupes de travailleurs ne cesse de s'agrandir. Au sein du noyau, la sécurité de l'emploi, les conditions de paiement et de promotion liées aux performances individuelles contrastent avec la précarité de la situation des travailleurs dans les groupes périphériques. Parce que les entreprises sont soucieuses de réduire leurs coûts et souhaitent une gestion plus souple de l'organisation du travail, le nombre de travailleurs stables tend de plus en plus à diminuer alors que celui des précaires ne cesse d'augmenter.

L'étude d'Atkinson vient donc préciser celle de Piore et Doeringer. Les journalistes titulaires et les pigistes n'appartiennent pas au même groupe. Pour autant, on ne peut pas classer les uns sur le marché primaire et les autres sur le marché secondaire de manière tranchée. Si les premiers bénéficient d'une sécurité de l'emploi, les seconds évoluent durablement dans un monde plutôt fragile et instable, indépendamment de leurs qualifications.

II. Un partage des tâches propre au secteur de la presse

II-1.Le rôle des correspondants

Le traitement de l'information nationale et internationale nécessite la collaboration de journalistes rémunérés à la pige. Il en est ainsi pour les correspondants dans les départements français, les Dom Tom et à l'étranger. L'actualité n'est pas de même intensité dans toutes les régions et pays en même temps. Le travail du pigiste est donc essentiel.
Pour le traitement de l'actualité nationale, *Le Monde* dispose de plusieurs correspondants qui pigent pour lui (environ 80 correspondants). Le journal en a un dans chaque département. Dans 95 à 97 % des cas, ce sont des journalistes qui ont déjà un employeur principal : Radio France, France 3, ou une entreprise de presse quotidienne régionale.

Ces correspondants se divisent en trois groupes :

- Un tiers d'entre eux est très réactif et propose des articles.
- Un plus gros tiers est moins dynamique, moins réactif et ne réagit que quand on le sollicite. Cela s'explique aussi en raison de l'actualité qui peut être particulièrement calme dans leurs régions.
- Un tiers encore plus important est dit « correspondants dormants ». Ils réagissent peu, voire pas du tout et sont peu sollicités.

Pour le traitement de l'actualité internationale, *Le Monde* fait appel à des « stringers » : ce sont des employés locaux (Australie, Japon,…). Ils sont soit payés à la pige, soit rémunérés forfaitairement quel que soit le nombre de piges qu'ils effectuent dans l'année (zéro comme cinq).
Tous sont utiles et ne peuvent en rien se substituer au travail des journalistes titulaires.
La division du travail entre les pigistes et les permanents s'expliquent donc aussi par une nécessité géographique du métier.

II-2. Le rôle de la spécialisation

Un organe de presse peut faire appel à plus ou moins de pigistes selon les thèmes d'actualité. Par exemple, lors d'événements sportifs précis (Coupe du Monde de football, Jeux Olympiques), les rédactions peuvent avoir besoin de collaborations de pigistes réputés pour leurs spécialités et leurs connaissances particulières dans la matière. Contrairement à un journaliste titulaire qui ne peut pas se spécialiser uniquement dans un domaine (car il écrit tous les jours pour le même journal et l'actualité n'est pas de même intensité pour chaque domaine tous les jours), le pigiste peut en revanche être très bon dans un secteur et écrire sur un même sujet pour plusieurs organismes de presse. Le pigiste travaille ainsi moins souvent mais peut écrire beaucoup d'articles à un moment donné, alors que le titulaire a un rythme de travail plutôt constant. Il écrit tous les jours quelque soit l'actualité.

II-3. Un secteur concurrencé

La presse écrite doit aujourd'hui faire face à une concurrence très forte. Tout d'abord au sein même de la presse : quotidiens entre eux mais aussi quotidiens contre hebdomadaires. Mais la presse écrite doit également faire face à l'essor de médias plus récents : la télévision, la radio et depuis peu, Internet. De plus, la montée des impératifs commerciaux au sein des groupes de presse oblige les rédactions « permanentes », souvent constituées d'équipes rédactionnelles restreintes, à faire de plus en plus appel aux pigistes. Un contrat de louage de services permet en effet de gérer plus souplement la main-d'œuvre. Le système de rémunération à la pige convient pour adapter les besoins de l'organisme de presse aux fluctuations de l'activité saisonnière ou conjoncturelle, aux irrégularités d'activité. Ainsi, recourir aux pigistes s'inscrit comme une stratégie d'emploi pour les entreprises, en leur évitant des salariés surnuméraires.

En examinant les coûts d'une entreprise de presse, on comprend en quoi le recours aux pigistes est justifié dans un contexte de mauvaise conjoncture. La rédaction occupe 15 à 20 % des postes de coûts dans une entreprise de presse[15]. Ce sont pour l'essentiel des coûts fixes qui dépendent du nombre de journalistes, de leur rémunération, des effectifs et des moyens de la documentation, ainsi que des abonnements à une ou plusieurs agences (1 à 2 % des coûts en moyenne). Il faut noter qu'un réseau de correspondants à l'étranger pèsera sur les coûts, de même que l'intégration dans la rédaction de journalistes de renom (éditorialiste reconnu par exemple). Il est possible de développer la part des coûts variables en substituant, à des journalistes titulaires, des pigistes. Ces derniers seront plus ou moins sollicités selon la saison ou le niveau de la conjoncture.

Ces dernières années, nombre de postes de correspondants ont été confiés à des pigistes ou sont remplacés par l'envoi ponctuel d'un envoyé spécial. Or, le coût élevé de l'assurance de celui-ci (de l'ordre de 4600 euros par jour) conduit à contrôler au plus près la durée de sa présence sur le terrain.

[15] Nadine Toussaint-Desmoulins, *L'économie des médias*, PUF, « Que sais-je ? », Paris, 1992.

Le Monde est le quotidien d'informations générales qui compte le plus de correspondants à l'étranger (une vingtaine). Voilà pourquoi beaucoup de ceux qui fournissent les correspondances sont pigistes.
Il y a une forte demande de la part des organes de presse de pigistes à l'étranger car cela est moins coûteux pour eux. En effet, l'entreprise doit prendre en charge le loyer, la voiture, l'assurance, la scolarité des enfants, un billet aller/retour pour toute la famille par an pour un journaliste permanent alors que le pigiste ne bénéficie d'aucun de ces avantages.

Répartition des coûts de quelques quotidiens (en %)

	Quotidiens	***Le Monde***	***Le Parisien***
Rédaction	15 à 20	20,3	23
Fabrication	20 à 30	23,1	17
Papier	10 à 15	9,9	12
Distribution	10 à 25	29,9	32
Promotion	1 à 2	1,8	9
Frais généraux, administratifs	13 à 21	19,4	7

Source : chiffres éditeurs ; Nadine Toussaint Desmoulins (1992)

L'objectif de réduction des coûts s'inscrit dans une logique de sous-traitance. L'idée est d'externaliser des services pour que l'entreprise diminue ses coûts. Recourir aux pigistes est une stratégie d'emploi car cela permet une plus grande flexibilité de la gestion de la main-d'œuvre pour répondre au plus près aux besoins du journal. Un collaborateur extérieur coûte moins cher à une entreprise de presse qu'un salarié fixe. Faire appel aux pigistes est donc une réponse au défi de réduction des coûts dans l'entreprise, nécessaire face à la concurrence entre groupes de presse et entre les divers médias.

Conclusion générale

En 1975, ils étaient 13 635. En 2005, ils sont plus de 35 000. En trente ans, le nombre de journalistes a presque triplé. L'attrait pour la profession n'est donc pas à démontrer. Par voie de conséquence, le nombre de pigistes a lui aussi augmenté puisqu'il représente aujourd'hui 17,7 % de l'effectif de la profession contre 9 % en 1995. L'organisation du travail au sein d'un organisme de presse se fonde donc sur la répartition des tâches entre d'un côté les pigistes dans la sphère de l'indépendance (autonomie, prise de risque, horizon plus court de la gestion de l'incertitude, et contrôle par les pairs) et de l'autre, les titulaires, appartenant à la sphère du salariat (liens de subordination, contrôle hiérarchique, sécurité du contrat à durée indéterminée et horizon de la carrière à long terme). Le bon fonctionnement d'un journal est donc assuré par un arbitrage entre division et coordination du travail parmi les acteurs en jeu. Que ce soit pour des raisons géographiques, matérielles, techniques ou encore spécifiques à la connaissance, les pigistes sont tout à fait utiles et leur collaboration à l'élaboration du projet collectif que représente un journal est essentielle.

Pour autant, si la nécessité du travail de journaliste rémunéré à la pige semble évidente, la multiplication (voire l'abus) du recours aux pigistes, principalement pour des raisons financières, n'est pas souhaitable dans un métier de référence comme celui de journaliste. Etre pigiste, c'est faire l'expérience de la précarité par une instabilité de l'emploi et une rémunération aléatoire. A statut précaire, information précaire ?

Références bibliographiques

Ouvrages et articles

- ALBERT P., (2004), *La presse française*, La Documentation Française
- ATKINSON J., (1984), « Manpower strategies for flexible organisations », *Personnel Managemen*t, August, p. 23-31
- AUBERT C., (2005), *La précarité des journalistes rémunérés à la pige : assumée ou subie ?*, Mémoire de DEA, Université de Paris 1, Panthéon-Sorbonne
- AUVRET P., (1994), *Les journalistes. Statut, responsabilités*, Editions Delmas
- BALBASTRE G., (2000), « Une information précaire », *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, n°131/132, mars, p76-85
- BENHAMOU F., (2004), *L'économie de la culture*, La Découverte, coll. Repères
- BLOCH L. et ESTRADE M-A., (1998), « Les emplois précaires sont-ils un marchepied vers les emplois stables en France ? » *in Pauvreté et exclusion*, T. Atkinson, M. Glaude, J. Freyssinet, C. Seibel (dir), La Documentation française, Conseil d'analyse économique, p125-130
- CAYROL R., (1991), *Les médias*, , Paris, PUF, coll. « Thémis »
- CFPJ, (1992), *Les droits et les devoirs du journaliste*, textes essentiels, ed. CFPJ
- CHAMPAGNE P., (2000), « Le journalisme à l'économie », *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, N°131/132, p3-7
- CHARON J-M., (2003), *Les Médias en France*, La Découverte, coll. Repères
- CHARON J-M., (1996), *La Presse quotidienne*, La Découverte, coll. Repères
- CINGOLANI P., (2005), *La précarité*, PUF, coll. Que sais-je ?
- CLERC D., (1995), « La division du travail », in *Alternatives Economiques*, n°127, mai, p58-60
- DERIEUX E., (1995), *Droit des médias*, Dalloz, Paris
- DURAND P., (1950), *Traité de droit du travail*, Librairie Dalloz, t. 2
- GAZIER B., (2003 a), *Tous « Sublimes ». Vers un nouveau plein-emploi*, ED Flammarion
- GAZIER B., (2003 b), « Le dualisme du marché du travail », in Allouche J., *Encyclopédie des Ressources Humaines*, Vuibert, p386-393
- GAZIER B., (2004), *Les stratégies des ressources humaines*, La Découverte, coll. Repères
- HOLLARD M., (1992), « Division du travail, organisation du travail et compétitivité », in *Travail, compétitivité, performance*, sous la direction de J. H. Jacot et F. F. Troussier, Economica, p251-260
- HUGHES E. C., (1996), *Le regard sociologique*, essais choisis, textes rassemblés et présentés par Jean-Michel Chapoulie, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales
- MARGLIN S., (1973), « Origines et fonctions de la parcellarisation des tâches », in *Critique de la division du travail*, Gorz A., Editions du Seuil, p41-90
- MENGER P.M., (2002), *Portrait de l'artiste en travailleur*, La République des idées/Seuil, 96p

- MICHON F., (1991), « La fin de la division du travail. Commentaires sur l'ouvrage de Kern et Schumann : La fin de la division du travail ? La rationalisation dans la production industrielle », in *Travail et Emploi*, n°49, p69-78
- MICHON F., (2002), « La flexibilité : un phénomène multidimensionnel », in *Les Cahiers de l'Institut d'aménagement et d'Urbanisme de la région Ile-de-France*, n°131-132, 4ème trimestre 2001-1er trimestre 2002 « Flexibilités, précarités, temps de travail, espaces de vie »
- MINTZBERG H., (1982), *Structure et dynamique des organisations*, Paris, Les Editions d'Organisation
- NEVEU E., (2001), *Sociologie du journalisme*, La Découverte, coll. Repères
- NIZET J., (2003), « Henry Mintzberg : la coordination du travail », in Allouche J., *Encyclopédie des Ressources Humaines*, Vuibert, p1734-1739
- PETIT H. (2003), « Michael Piore : les marchés internes », in Allouche J., *Encyclopédie des Ressources Humaines*, Vuibert, p1769-1774
- PROST A., (1995), « L'évolution de la sociologie française du travail », in *Problèmes économiques*, n°2.450, 13 décembre, p1-9
- RAMBACH A. et M., (2001), *Les Intellos précaires*, Fayard
- SNJ, (2001), « Pigistes, mode d'emploi », supplément au *Journaliste*, publications du SNJ, 1er trimestre
- TOUSSAINT-DESMOULINS N., (1992), *L'économie des médias*, PUF, coll."Que sais-je", Paris
- THOVERON G., (1997), *Histoire des médias*, Seuil, coll. Mémo, 20p

Sites Internet :

- Site du laboratoire de recherche Matisse à Paris 1 : http://matisse.univ-paris1.fr/
- Site de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France : www.iaurif.org
- Site du syndicat national des journalistes : www.snj.fr
- Site du syndicat de journalistes usj-cfdt : http://www.usj-cfdt.fr/website/codtrav/codetrav.rtf
- Site de la commission de la carte d'identité des journalistes professionnels : www.ccijp.net
- Site de l'observatoire des médias : http://www.acrimed.org/
- Site de l'association pour la diffusion et le contrôle des médias : www.ojd.com